

Réunion du
19 janvier 2021.

Le 19 janvier 2021, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune d'Amailloux, s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente, 108, Grande Rue, en raison de l'état d'urgence sanitaire, épidémie de COVID 19, et dans l'impossibilité de respecter les règles sanitaires en vigueur au sein du lieu habituel de réunion de l'assemblée délibérante, sous la présidence de Madame Nathalie BRESCIA Maire, pour la tenue de la session ordinaire à la suite de la convocation adressée par Madame le Maire le 11 janvier 2021.

Présents : Mme Nathalie BRESCIA Maire – Mr. Patrick LIAUD 1^{er} adjoint - Mme Delphine BOCHE 2^{ème} adjointe- - Mme Sonia GARREAU 4^{ème} adjointe - Mr. Sébastien BRILLANCEAU - Mr. Nicolas BROSSARD - Mr. Jérôme MOTARD – Mme Noëlle DUREISSEIX-DESIMPEL – Mme Anne MÉNARD – Mme Fabienne FAIVRE – Mr. Roland MOTARD - Mr. Christian VEILLON –

Absents : Mr. Mickaël BRACONNIER 3^{ème} adjoint - Mr. Jérôme SIMONNET – Mme Diana FAUCHER -

Pouvoirs : Mme Diana FAUCHER a donné pouvoir à Mme Nathalie BRESCIA
Mr Mickaël BRACONNIER a donné pouvoir à Mr Sébastien BRILLANCEAU

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Delphine BOCHE,

Ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaines réunions

Elles sont fixées les mardis 2 mars 2021, 13 avril 2021, 25 mai 2021 et 6 juillet 2021, à 20 heures 30, à la mairie.

Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2020.

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle a des remarques à exprimer sur le fond ou la forme du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2020.

Aucun membre ayant manifesté un quelconque désaccord, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

N° D 01 – 19/01/2021

RESSOURCES HUMAINES

Mise à disposition de personnel
Au SIVU : École l'Ajonc et le Roseau

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant que la convention actuelle arrivera à échéance le 31 mars 2021, il convient donc de la renouveler,

Considérant que pour assurer la continuité du service, il convient de mettre à disposition du SIVU : École l'Ajonc et le Roseau Madame Pascale COINDRE affectée au restaurant scolaire et Madame Marie-Paule DAVID pour assurer le secrétariat du syndicat,

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Approuve** le projet de convention avec le SIVU : École l'Ajonc et le Roseau,
- **Autorise** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des adjoints, à signer la convention ci-annexée,
- **Donne tout pouvoir** à Madame le Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° D 02 – 19/01/2021

COMPTABILITÉ

Rythmes scolaires :

Reversement à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires 2020 / 2021 Fonds d'amorçage.

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage en faveur des communes ayant choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013,

Considérant que la communauté de communes Parthenay-Gâtine a pris la décision par délibérations du 13 mars 2014 d'harmoniser sur son territoire la compétence des affaires scolaires,

Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée de reverser à la communauté de communes de Parthenay-Gâtine toutes les sommes qui seront perçues par la commune d'Amailloux au titre du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires, fonds d'amorçage (acomptes et solde).

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Accepte** le reversement des acomptes et solde du fonds de soutien au développement des activités périscolaires, fonds d'amorçage pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires

à la communauté de communes de Parthenay-Gâtine,

- **Autorise** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjointes, à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

N° D 03 – 19/01/2021

CONTRATS - CONVENTIONS

Adhésion à la convention de service commun « maintenance informatique de la Direction des systèmes d'information »

VU l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 30 juin 2016, approuvant la création d'un service commun « maintenance informatique de la Direction des systèmes d'information », à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 juin 2016 approuvant la création du service commun « Maintenance informatique de la Direction des systèmes d'Information » ;

CONSIDERANT que les conventions de service commun « maintenance informatique de la Direction des systèmes d'information » sont arrivées à échéance ;

Les différents types d'interventions ont été identifiés et la proposition de répartition proposée est la suivante :

Participation des collectivités concernées selon une clé de répartition par nombre de postes.

Le service commun « Maintenance informatique de la Direction des Systèmes d'Information », constitué entre la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, les communes membres adhérentes, le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine et le Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay, a pour objet la maintenance sur les réseaux et le matériel informatique (incluant la gestion et la maintenance logiciel de la carte de vie quotidienne).

Une convention règle les modalités de mise en œuvre de cette mise en commun.
Le service commun est géré par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

La convention prévoit également les modalités de remboursement par les communes des frais de fonctionnement du service commun. La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, en qualité de gestionnaire du service commun, déterminera chaque année le coût unitaire de son fonctionnement. Le remboursement s'effectue sur la base du coût unitaire de fonctionnement, multiplié par le pourcentage de postes informatiques détenus par chaque adhérent en fonction du parc global géré par le service commun.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Approuve** l'adhésion de la commune à la convention de service commun « Maintenance informatique de la Direction des Systèmes d'Information » pour la période 1er septembre 2020 au 1er septembre 2024,
- **Approuve** les termes de la convention ci-annexée,
- **Désigne** Madame Nathalie BRESCIA Maire, en tant que représentante de la commune au sein du comité de suivi du service commun,
- **Autorise** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjoint, à signer la convention portant création du service commun ainsi que tout document relatif à ce dossier.

N° D 04 – 19/01/2021

CONTRATS - CONVENTIONS

Convention de mise à disposition de locaux pour l'organisation d'animations sur les temps d'accueils périscolaires. **Approbation**

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée de la demande faite par la communauté de communes de Parthenay-Gâtine de la mise à disposition, à titre gratuit de la Salle de la Futaie, sise à Amailloux (79350), 11 Place de la Futaie, cadastrée section AC, numéro 194, ainsi que les tables et chaises qui la meublent. L'effectif maximal autorisé est de 20 personnes.

Les lieux loués seront utilisés par la communauté dans le cadre de l'exercice de sa compétence « affaires scolaires », pour l'organisation d'animations sur les temps d'accueils périscolaires ; soit les mardis et vendredis de 15 heures 45 à 16 heures 15.

Après avoir fait lecture du projet de convention, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la mise à disposition à titre gratuit de ces bâtiments pour La période du 2 novembre 2020 au 6 juillet 2021 et d'approuver le projet de convention.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Approuve** la mise à disposition à titre gratuit de la salle de la Futaie pour la période du 2 novembre 2020 au 6 juillet 2021,
- **Approuve** le projet de convention, ci-annexée,
- **Autorise** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjoint, à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

N° D 05 – 19/01/2021

CONTRATS – CONVENTIONS

Entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires - convention de prestations de services à titre gratuit

VU l'article L.5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ne dispose pas des moyens internes nécessaires pour assurer les travaux d'entretien réguliers des équipements situés sur la Commune d'Amailloux et affectés à l'exercice de ses compétences ;

CONSIDERANT que, dans un souci de mutualisation et d'efficience des moyens d'action, il conviendrait de confier cet entretien à la commune d'implantation des équipements ;

Pour la Commune d'Amailloux sont concernés, les équipements suivants :

Type	Equipement	propriétaire ou agissant en tant que propriétaire	Adresse	Commune	ERP	Type ERP	Catégorie ERP
scolaire	Ecole « l'ajonc et le roseau » - maternelle (dont ancien logement comprenant les sanitaires de l'école)	CDC	3 rue des Ecoles	AMAILLOUX	O	R	5
scolaire	Ecole « l'ajonc et le roseau » - primaire	CDC	2 rue des Ecoles	AMAILLOUX	O	R	5
centre de loisirs	ALSH / PIAF	CDC	PIAF - 1 rue de Gâtine	AMAILLOUX	O	W-L	5

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Approuve** les termes de la convention de prestations de service à titre gratuit relative à l'entretien des équipements communaux affectés à l'exercice des compétences communautaires, pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2021 ;

- **Autorise** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjoints, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

N° D 06 – 19/01/2021

INSTALLATIONS CLASSÉES

Avis du conseil municipal dans le cadre d'une consultation du public au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement sur la demande, présentée par la société CIMENTS CALCIA, relative au renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière située sur la commune de Viennay.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'elle est saisie d'une demande d'avis par la Préfecture des Deux-Sèvres concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CIMENTS CALCIA, relative au renouvellement d'autorisation d'exploiter la carrière située aux lieux-dits Les Echalans et La Maison Neuve, sur la commune de Viennay. Ce projet est soumis à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement et fait l'objet d'une procédure susceptible d'aboutir à une autorisation assortie de prescriptions ou à un refus.

L'enquête publique est ouverte du 21 décembre 2020 au 22 janvier 2021 inclus, soit 33 jours consécutifs.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Cet avis ne pourra être pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Considérant que la commune est concernée par le rayon d'affichage (3 Km) fixé dans la nomenclature des installations classées pour la rubrique dont l'installation relève.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Émet un avis favorable à la demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter la carrière située aux lieux-dits Les Echalans et La Maison Neuve, sur la commune de Viennay.

Informations diverses

Projet de Parc Naturel Régional de Gâtine Poitevine

L'information ci-après est donnée aux élus

Dans le contexte actuel, il n'est pas encore possible de vous proposer une grande journée de concertation comme le Pays de Gâtine l'aurait souhaité. Toutefois, le projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine avance, et nous avons le souhait d'échanger avec vous, acteurs du territoire.

Le Pays de Gâtine vous invite, en janvier, à participer à l'un des 4 ateliers organisés en visioconférence :

13 janvier 2021 10 H 12 H PNR du Médoc,

15 janvier 2021 14 H 16 H PNR du Morvan,

22 janvier 2021 14 H 16 H PNR de Chartreuse

26 janvier 2021 17 H 19 H projet de PNR Corbières-Fenouillèdes.

. Il s'agit du même atelier, dupliqué à 4 reprises. L'objectif est de recueillir votre avis et vos attentes sur les modalités de votre participation à l'élaboration de la Charte.

Programme de chaque atelier :

1. Point d'actualités sur le projet de PNR de Gâtine poitevine et sur sa procédure de création.

2. Témoignage d'un PNR sur l'écriture de la Charte et la concertation

Témoignage différent pour chacune des 4 dates proposées (PNR du Médoc, PNR du Morvan, PNR de Chartreuse, projet de PNR de Corbières-Fenouillèdes)

3. Temps d'échange en groupes et restitution

Vous recevrez vos codes d'accès après inscription ici : <https://forms.gle/9KZj95wybSFYFwbk9>

La clôture des inscriptions aura lieu 3 jours avant la tenue de chaque atelier.

Cette invitation est envoyée aux élus du territoire, acteurs engagés dans la démarche d'opportunité ou nous ayant fait part de leur souhait d'y être associés. N'hésitez pas à transférer ce mail à des structures que cela pourrait intéresser

Quelques dates

Mardi 26 janvier 2021 réunion en visioconférence pour une mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Mercredi 27 janvier 2021 : réunion de la commission bâtiments, à 18 heures. Il y sera abordé uniquement le projet de la salle multi-activités.

Vendredi 29 janvier 2021, réunion d'échanges Collectivités, SIEDS et GÉRÉDIS pour la préparation du déploiement des compteurs linky organisée par le SIEDS de 17 heures à 19 heures à la salle des fêtes de la Chapelle Bertrand.

Élections départementales et régionales

La date de ces élections reportées, en juin 2021, n'est pas encore officiellement communiquée. Seule information, elles auront lieu le même jour.

Repas des aînés

En raison du contexte sanitaire actuel, épidémie du COVID 19, le repas des aînés n'aura pas lieu cette année. Il sera remplacé par un colis qui sera distribué par les conseillers municipaux à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus. Y sera joint des dessins faits par les membres du conseil municipal des jeunes. Une information sur la manière de la distribution paraîtra dans la presse locale.

Jury de nez SUEZ RV SUD OUEST **Mise en route de l'observatoire des odeurs.**

Un observatoire des odeurs est ouvert aux habitants dès le mois de janvier 2021. Le site de stockage met en œuvre plusieurs actions au quotidien visant à limiter son impact pour les riverains. Pour aller au-delà, et préserver de manière durable le cadre de vie, SUEZ propose de constituer un Observatoire des odeurs, en lien avec les mairies des communes de Chiché et Amailloux, à partir du mois de janvier 2021. Les remarques des riverains seront désormais intégrées dans une application. Cette démarche donne une place importante aux perceptions des riverains qui ne peuvent être remplacées par aucun capteur. Elle a pour objectif de comprendre et de suivre les phénomènes odorants, d'établir les actions correctrices les plus efficaces et à terme de mieux anticiper le risque odeurs. Elle implique d'analyser leurs remarques en fonction des phénomènes météorologiques notamment. Ce jury sera animé et analysé par une partie indépendante, société spécialisée (CLAUGER www.clauger.fr).

Vous habitez sur les communes de Chiché, Amailloux,

Vous êtes volontaire pour partager régulièrement vos remarques odeurs,

- ⇒ Inscrivez-vous auprès de votre mairie
- ⇒ Vous recevrez alors une documentation sur la démarche, la perception des odeurs et l'application à télécharger

Situation sanitaires des écoles et restaurant scolaire

Contexte COVID 19

Malgré les évolutions du contexte épidémique de janvier 2021, les aménagements actuels sont en corrélation avec le protocole sanitaire en vigueur. Aucune modification n'est envisagée dans l'organisation (distanciation, brassage des élèves...) du restaurant scolaire.

Dépistage à l'école
Contexte COVID 19

Une campagne massive des dépistages est en cours de déploiement. Tous les personnels volontaires pourront être testés (Enseignants ATSEM, APS....). Le dépistage s'étendra également aux élèves après recueil de l'autorisation parentale. À ce jour, l'école ne possède pas d'information à ce sujet.

Vœux de l'année 2021

Compte-tenu de la situation sanitaire (COVID 19), les vœux seront présentés sous forme de vidéo qui sera consultable sur la page face book de la commune. Des vœux « papier » seront aussi distribués dans la boîte aux lettres des habitants par les conseillers municipaux.

Délibérations n° 01 à 06.

Toutes les matières à soumettre à la délibération étant épuisées, le procès-verbal est alors clos les jour, mois, an que dessus.

La séance a été levée à 22 heures 30.

Au registre sont les signatures.

Mme. BRESCIA
Nathalie

M. LIAUD
Patrick

Mme BOCHE
Delphine

M. BRACONNIER
Mickaël
Pouvoir à
Sébastien BRILLANCEAU

Mme. GARREAU
Sonia

M. BRILLANCEAU
Sébastien

Mme FAUCHER
Diana
Pouvoir à
Nathalie BRESCIA

M. BROSSARD
Nicolas

Mme DUREISSEIX
DESIMPEL
Noëlle

Mme FAIVRE
Fabienne

Mm MÉNARD
Anne

M. MOTARD
Jérôme

M. MOTARD
Roland

M. SIMONNET
Jérôme
Absent

M. VEILLON
Christian